



## MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1880 BEX

Bex, le 14 décembre 2012

# PREAVIS No 2012/17

**Construction d'un trottoir franchissable à la sortie amont des Posses, le long de la RC 715d, entre le chemin d'Enhaut et le sentier d'accès à la gare BVB.**

---

Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

### Préambule

Le hameau des Posses est traversé par la route cantonale RC 715d qui relie Bex à Barboleusaz. La faible charge de trafic (TJM = 1300) est principalement généré par les pendulaires de Gryon et Villars qui se rendent en plaine ou inversement, ainsi que les touristes fréquentant les stations, surtout en période hivernale.

Le tronçon rectiligne avant l'entrée du hameau, côté Gryon, n'est actuellement pas limité, ni éclairé, ce qui pose un réel problème de sécurité vis-à-vis des habitants des Posses qui doivent se rendre à la gare du BVB.

Les habitants des Posses nous ont plusieurs fois interpellé pour savoir s'il n'était pas possible de créer un trottoir depuis la sortie du hameau jusqu'au sentier d'accès à la gare BVB.

## Procédure

Un avant-projet sommaire (photo montage et croquis) a été soumis le 16 février 2011 au service des routes. En date du 11 avril 2011, nous avons reçu sa réponse positive, laquelle induisait une modification du statut actuel de la route. Lors de notre séance du 18 avril 2011, nous avons décidé de confier à notre Bureau technique le soin d'élaborer un plan d'avant-projet. Celui-ci fut envoyé le 27 juin 2012 au Voyer d'arrondissement ainsi qu'au Service des routes (gestion du réseau) pour appréciation et formulation de remarques éventuelles avant enquête au sein de leurs services.

Les 16 et 17 juillet 2012, nous avons reçu leurs réponses, dont les mesures sont évoquées dans le point suivant.

## Mesures

Comme mentionné en préambule, le tronçon le long duquel est envisagé la construction d'un trottoir, n'est actuellement pas limité. La vitesse normale de 80 km/h implique, selon la norme SN 640'201 « Profil géométrique type - Dimensions de base », un profil d'espace libre de 7,15 m, paramètre qui ne correspond pas à la situation actuelle puisque la largeur de cette route varie de 6,15 à 6,80 m.

La construction d'un trottoir de 1,45 m impliquerait donc une largeur réduite de la route, allant de 4,70 à 5,35 m. Cette disposition pourrait être admissible, moyennant une limitation du secteur concerné à 50 km/h, en admettant qu'au point le plus étroit, en présence d'un piéton à hauteur de deux voitures qui se croisent, celles-ci réduiront leur vitesse de 10 km/h. Ainsi, le profil de la chaussée mesurerait 4,70 m. La probabilité assez réduite de rencontrer une telle configuration permettrait d'admettre ce cas.

Du point de vue administratif, la régulation à 50 km/h sur ce tronçon n'est envisageable que par l'extension de la limite générale actuelle de circulation en traversée des Posses. Cela implique donc le déplacement du panneau d'entrée de localité juste à l'amont du trottoir et de ce fait, l'obligation de reprendre à notre charge l'entretien du tronçon concerné, soit environ 120 m.

Au niveau de l'éclairage public, il sera nécessaire d'ajouter des candélabres, aujourd'hui quasi inexistantes.

### Génie civil

Afin de pouvoir exécuter ces travaux, la voie descendante sera condamnée et nous devrons gérer la circulation à l'aide de feux de chantier.

Une fouille de 60 à 70 cm de profondeur sur toute la longueur du mur de soutènement sera exécutée pour pouvoir refaire un encaissement en grave correct sous le trottoir. Celui-ci, d'une largeur de 1,45 m, bordure comprise, sera franchissable. La bordure en granit (plus résistante dans le temps que le béton par rapport aux lames à neige) sera posée 8cm au-dessus du revêtement fini au lieu de 13cm comme cela se fait normalement, afin de permettre aux véhicules d'empiéter sur le trottoir à vitesse réduite et, dans les cas exceptionnels, de croiser avec un poids lourd. Il est également prévu un complément de fouille, afin de changer la conduite d'eau potable. Des tubes électriques pour les FMA seront posés dans la fouille, dont un pour l'éclairage public. Le revêtement final du trottoir sera en revêtement bitumineux, avec une pente de 2 % contre la route pour l'écoulement de l'eau.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux de génie civil représente un montant de Fr. 100'000.-- (HT).

### Appareillage

Une conduite d'eau potable en fonte de diamètre 125 mm est actuellement présente le long du mur de soutènement. Cette conduite ayant 30 à 35 ans, il est prévu d'en reposer une nouvelle, parallèle à l'existante, mais côté route, afin de ne pas déstabiliser le mur de soutènement lors des travaux de fouille.

Ces travaux seront exécutés par le Service communal des eaux et la main d'œuvre estimée à Fr. 7'000.-- HT n'est pas comptée dans le montant ci-dessous.

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble de la fourniture de l'appareillage représente un montant de Fr. 15'000.-- (HT).

### Eclairage public

Afin de sécuriser le tronçon, tant pour les piétons que pour les véhicules, il est nécessaire de poser 5 nouveaux candélabres, distants de 25 m environ. Actuellement, un seul existe au départ du sentier d'accès à la gare et une lanterne éclaire le panneau d'entrée de localité en aval. Ces nouveaux candélabres seront installés à l'arrière du couronnement du mur de soutènement.

Des fouilles sont nécessaires en aval et en amont du trottoir pour les divers raccords aux câbles existants, mais ces travaux sont comptabilisés sous le poste « génie civil ».

Sur la base d'un devis estimatif, l'ensemble des travaux d'éclairage public représente un montant de Fr. 25'000.-- (HT).

### Géomètre

Divers travaux de géomètre sont prévus, notamment le plan d'enquête et les relevés après travaux pour mise à jour du cadastre.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à Fr. 10'000.-- (HT).

### Marquage & signalisation

Etant donné le changement de limitation de vitesse sur le tronçon concerné, nous envisageons la mise en place de nouveaux panneaux et supports. Au niveau sécuritaire, nous prévoyons d'implanter 2 balises Big Pole Cone au départ amont du trottoir. Enfin et pour tenir compte du décalage avec le trottoir, nous procéderons au nouveau marquage de la ligne blanche centrale.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à Fr. 5'500.-- (HT).

## Début des travaux et durée

Si les différentes procédures le permettent, il serait possible de commencer les travaux après les vacances d'été, soit à fin août 2013.

La durée est estimée à 1 mois et demi environ, selon conditions météorologiques.

## Résumé des incidences financières

Sur la base des montants décrits ci-dessus, les incidences financières se résument comme suit :

Travaux de génie civil	Fr.	100'000.--
Travaux d'appareillage	Fr.	15'000.--
Eclairage public	Fr.	25'000.--
Géomètre	Fr.	10'000.--
Marquage et signalisation	Fr.	5'500.--
Divers et imprévus (~16 %)	Fr.	<u>24'880.--</u>
Total HT	Fr.	180'380.--
TVA 8 %	Fr.	<u>14'430.--</u>
Total TTC	Fr.	194'810.--
Total TTC arrondi	Fr.	<u><u>195'000.--</u></u>

Concernant le réseau d'eau potable, nous déposerons en temps utile une demande de subvention auprès de l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels. Le montant encore inconnu s'inscrira en déduction du coût définitif des travaux.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis municipal No. 2012/17 ;
- entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

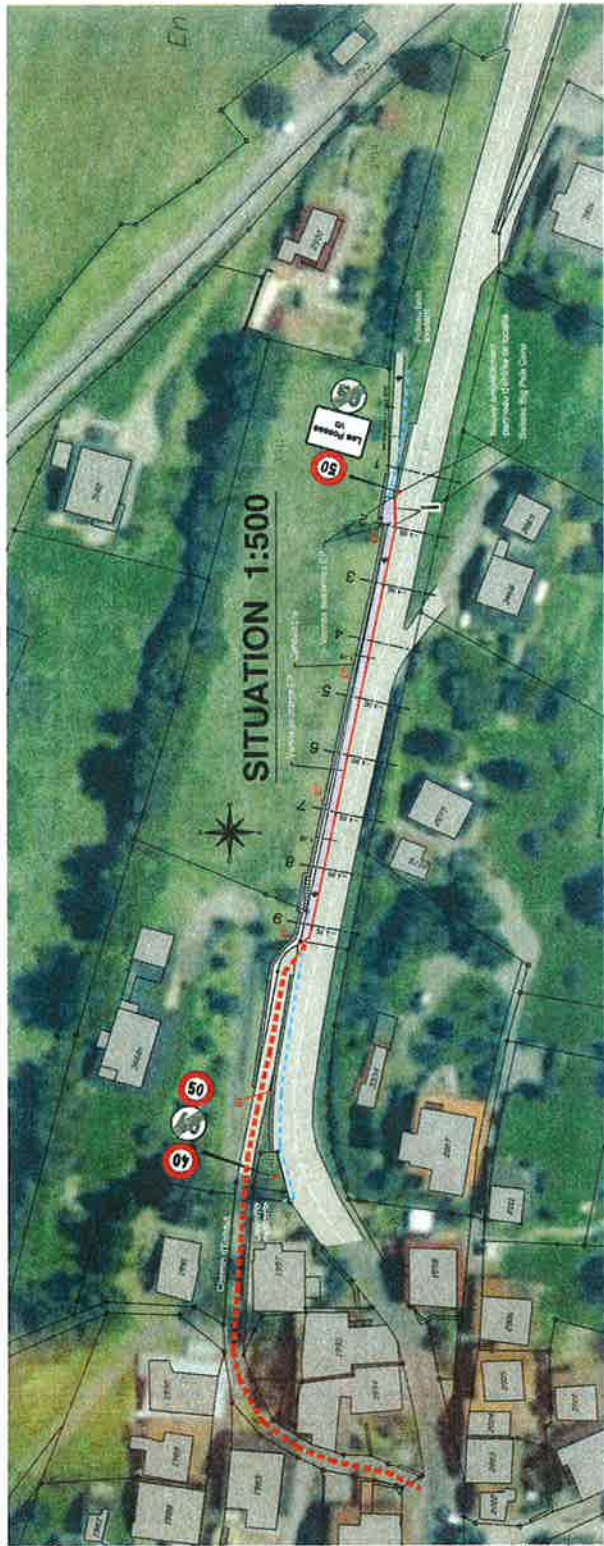
1. d'autoriser la construction d'un trottoir franchissable à la sortie amont des Posses, le long de la RC 715d, entre le chemin d'Enhaut et le sentier d'accès à la gare BVB ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 195'000.-- à porter à l'actif du bilan sous la rubrique « ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001 et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 6'500.-- par année ;
3. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

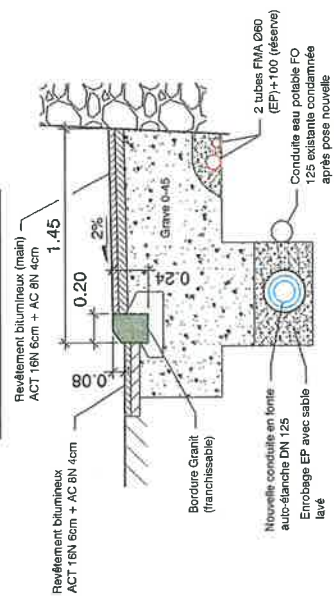
Au nom de la Municipalité  
Le syndic :  Le secrétaire :  
P. Rochat  D. Lenherr

**Municipal responsable** : M. Pierre-Yves Rapaz

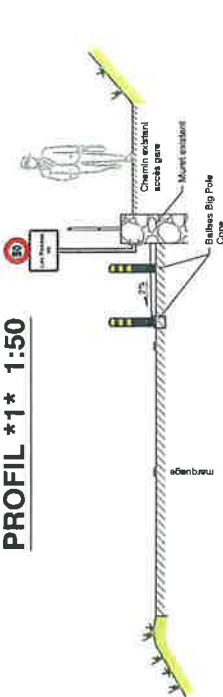
**Annexe** : un plan de situation



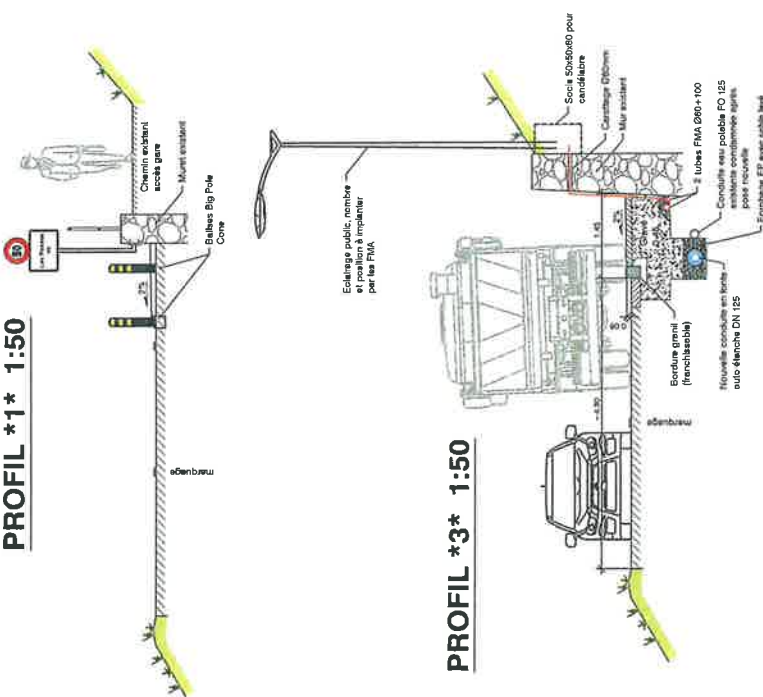
**COUPE TYPE 1:20**



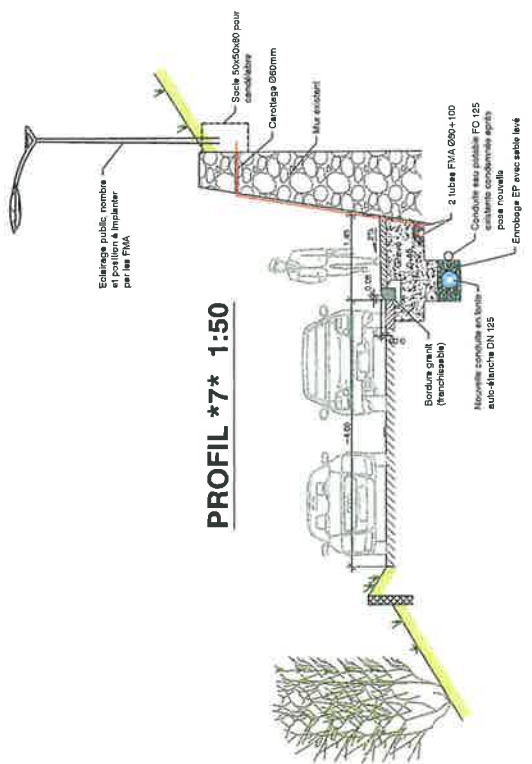
**PROFIL \*1\* 1:50**



**PROFIL \*3\* 1:50**




**PROFIL \*7\* 1:50**



- cheminement pour accès gare
- fouille pour FMA
- bordure type Etat de Vaud (franchissable)
- trottoir largeur 1.45m (avec bordure)

**PROVISIOIRE**



**COMMUNE DE BEX - Service technique**

Rue Centrale 1  
1860 Bex

té : 024 463 02 70  
fax : 024 463 02 72  
e-mail : technique@bex.ch

**43.02.21**  
**Trottoir aux Posses-sur-Bex**

**AVANT-PROJET**

Index	Date	Dess.	Révisé
A	22.05.2012	RM	Modif. suite courrier SR
B	04.12.2012	RM	Modif. eau potable
C			

Date: 26.08.2012  
Dess: RM  
Echelle: 1:300  
Format: 78x45



